

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°39 du 17 octobre 2008**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°22**

**INSTRUCTION N° 0-36766-2008/DEF/EMM/ORJ**

modifiant l'instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 relative à l'organisation de la force maritime des fusiliers marins et commandos.

*Du 17 septembre 2008*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».*

**INSTRUCTION N° 0-36766-2008/DEF/EMM/ORJ modifiant l'instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 relative à l'organisation de la force maritime des fusiliers marins et commandos.**

*Du 17 septembre 2008*

NOR D E F B 0 8 5 2 2 2 5 J

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 (BOC, 2005, p. 4409. ; BOEM 113.5).

*Référence de publication :* BOC N°39 du 17 octobre 2008, texte 22.

---

L'instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 est modifiée comme suit :

1. Remplacer le point 2 par le point suivant :

« 2. COMPOSITION.

Les formations qui composent la FORFUSCO sont :

- les commandos marine « Jaubert », « de Penfentenyo », « de Montfort », « Trépel », « Hubert » et « Kieffer » ;
- les groupements de fusiliers marins (GFM) de Brest et Toulon et les compagnies de fusiliers marins (CIFUSIL) de Cherbourg, France Sud, l'Île Longue, Lann-Bihoué, Nîmes-Garons, Rosnay et Sainte-Assise ;
- la base des fusiliers marins et des commandos (BASEFUSCO) ;
- la formation « missions extérieures » (MISSEXT) [réf. b)]. »

2. Dans le point 3, supprimer le cinquième alinéa relatif au noyau tactique projetable.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.